



## Feuille officielle d'avis du district de Moutier

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).



## Berne

Décision de l'Office de la culture (en vertu de l'art. 13d, al. 1 en corrélation avec l'art. 13a, al. 2 et 3 OC)

### Révision partielle du recensement architectural de la commune de Belprahon

Le recensement architectural a été révisé par le Service des monuments historiques du canton de Bern. Le projet a été publié; il a été possible d'en prendre connaissance et de faire des remarques et des propositions entre le 12 octobre et le 10 décembre 2020 en vertu de l'article 13a, alinéa 1 de l'ordonnance sur les constructions (OC).

L'Office de la culture décide:

1. Le recensement architectural datant de 2004 est partiellement révisé selon le projet publié.
2. Il n'est pas donné suite à la proposition que Patrimoine bernois, groupe régional du Jura bernois, a faite le 9 décembre 2020 et le 19 février 2021 concernant le maintien de l'objet Les Grands Clos 21a dans le recensement architectural.

Motifs:

L'objet mentionné par Patrimoine bernois, groupe régional du Jura bernois, ne satisfait pas aux critères d'évaluation plus stricts qui sont appliqués dans le cadre de la révision du recensement architectural. En outre, il est renvoyé au procès-verbal du Service cantonal des monuments historiques datée du 25 février 2021 et dans le courrier du Service cantonal des monuments historiques daté du 15 mars 2021.

Le recensement architectural partiellement révisé de la commune de Belprahon entre en vigueur par la notification de la présente décision sans recours dans le délai notifié. Pour les objets et les ensembles non modifiés dans le cadre de la révision, le recensement architectural datant de 2004 garde sa validité.

[www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch)

Indication des voies de recours (art. 13a, al. 4 OC): Les communes, les organisations et les personnes qui ont demandé que le recensement architectural soit complété peuvent adresser un recours à la Direction de l'instruction publique et de la culture dans les 30 jours suivant la notification de la présente décision. Le recours devra être écrit et motivé et ne pourra invoquer que le caractère incomplet du recensement architectural.

Remarque: les propriétaires qui souhaitent faire supprimer leur objet du recensement architectural doivent le demander dans le cadre d'une procédure relative au plan d'affectation ou d'une procédure d'octroi du permis de construire.

Berne, le 9 avril 2021

Office de la culture du canton de Bern

Le chef de l'office: Hans Ulrich Glarner

III<sup>e</sup> arrondissement d'ingénieur en chef, Service pour le Jura bernois, Office des ponts et chaussées du canton de Bern

### Plan de route cantonale en vigueur

La Direction des travaux publics et des transports du canton de Bern a édicté le plan de route suivant au sens de l'article 32 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes. Le plan de route est à présent entré en force. Toute personne peut consulter les documents approuvés à titre informatif pendant la durée du dépôt public. Il n'est plus possible de former des oppositions et des recours.

Route cantonale N°: 1375, Bévillard - Champoz

Commune: Valbirse (Bévillard)

Projet: 230.10779 / Bévillard, Réaménagement du carrefour «RC N°1375 - Route de Sorvilier»

Plan de route: Bévillard - Réaménagement du carrefour RC N°1375 - Route de Sorvilier

Edicté le: 16 mars 2021

Lieu de mise à l'enquête: Commune de Valbirse, rue Aimé Charpillot 2, 2735 Bévillard

Durée de mise à l'enquête: 28 avril au 28 mai 2021

Loveresse, le 26 avril 2021

III<sup>e</sup> arrondissement d'ingénieur en chef, Service pour le Jura bernois

III<sup>e</sup> arrondissement d'ingénieur en chef, Service pour le Jura bernois, Office des ponts et chaussées du canton de Bern

### Plan de route cantonale en vigueur

La Direction des travaux publics et des transports du canton de Bern a édicté le plan de route suivant au sens de l'article 32 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes. Le plan de route est à présent entré en force. Toute personne peut consulter les documents approuvés à titre informatif pendant la durée du dépôt public. Il n'est plus possible de former des oppositions et des recours.

Route cantonale N°: 248.4, Tavannes - Bellelay - Le Pichoux

Commune: Petit-Val (Sornetan)

Projet: 230.20060 / Rénovation - Murs et lit rivière La Sorne: Sornetan, Sapran

Plan de route: Rénovation - Murs et lit rivière La Sorne: Sornetan, Sapran

Edicté le: 18 mars 2021

Lieu de mise à l'enquête: Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Soubos

Durée de mise à l'enquête: 28 avril au 28 mai 2021

Loveresse, le 26 avril 2021

III<sup>e</sup> arrondissement d'ingénieur en chef, Service pour le Jura bernois



## Champoz

### Election complémentaire d'un membre du Conseil communal

En vertu de l'art. 3, lettre b, du Règlement d'organisation (RO) de la Commune mixte de Champoz du 01.01.2016, l'assemblée communale du 30 juin 2021 devra procéder, selon le système majoritaire, à l'élection complémentaire d'un membre du Conseil communal pour finir la période (2021-2023) pour le remplacement de Christelle Schnegg:

Les listes des candidat(e)s doivent être déposées jusqu'au

Vendredi 21 mai 2021 à 17h

au secrétariat communal de Champoz jusqu'au 40<sup>e</sup> jour précédant le scrutin. Chaque liste doit comporter une dénomination (vous pouvez obtenir une liste vide au bureau communal). Chaque candidature ou liste de candidat(e)s doit être signée par au moins 8 ayants droit au vote en matière communale y compris la signature obligatoire du candidat(e)

(art. 55, 2e al. RO). Les électeurs ou électrices ne peuvent pas signer plus qu'une liste de candidats et candidates pour la même fonction. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Champoz, le 28 avril 2021

Le Conseil communal



## Crémises

### Avis de construction

\*\* Modification de la demande de permis de construire publiée les 20 et 27 mai 2020 \*\*

Requérant: M. Walter Habegger, Les Vaivres 121, 2746 Crémises.

Auteur du projet: Kipfer Danael CAO, Grand-Rue 149, 2720 Tramelan.

Emplacement: parcelle N° DS 859, aux lieux-dits: «Les Vaivres 121a et 121d», commune de Crémises.

Projet: construction d'un garage et d'un local de rangement avec stockage de 3 citernes de diesel avec bac de rétention en contiguïté Nord du bâtiment 121a, construction d'un mur en béton pour l'agrandissement de la place en béton à l'Ouest du bâtiment N° 121d.

Modifications: construction d'une nouvelle fosse (augmentation de la capacité) et d'un couvert

**pour séparateur à lisier à l'Ouest du bâtiment N° 121d.**

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogation : art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 28 mai 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Crémines. Les oppositions ou réserves de droit faites, **uniquement contre les modifications**, par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 28 avril 2021.

La préfète : Stéphanie Niederhauser.

## Grandval

### Ramassage des plastiques agricoles

A la suite de la décision de Celtor SA de ne plus récolter les plastiques agricoles lors de leurs tournées des encombrants, il a été décidé de planifier 3 ramassages de plastiques agricoles pour l'année 2021.

Bien que le ramassage des plastiques agricoles figure sur le plan

«MEMODéchets», nous prions les agriculteurs de ne pas en tenir compte.

**Les dates des prochains ramassages des plastiques agricoles vous seront communiquées ultérieurement.**

En cas de questions, n'hésitez pas à contacter le secrétariat.

Grandval, le 28 avril 2021

Le Conseil municipal

## Moutier

### Avis de construction (prolongation de validité du permis de construire)

Requérante : Salt Mobile SA, Rue du Caudray 4, 1020 Renens.

Auteur du projet : Hitz + Partner AG, Tiefenastrasse 2, 3048 Worblaufen.

Emplacement : parcelle N° 965, au lieu-dit : «Gorges de Court», commune de Moutier.

Projet : demande de prolongation de la durée de validité du permis de construire jusqu'au 19 mai 2022. Permis de construire délivré le 19 avril 2018 concernant l'échange d'antennes sur la station de communication mobile existante pour le compte de Salt Mobile SA.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogation : art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 28 mai 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre la demande de prolongation de la durée de validité**, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

### Ordonnance concernant les entreprises spécialisées dans l'élimination des eaux résiduaires domestiques

Dans le cadre des compétences qui lui ont été attribuées par le Législatif, le Conseil municipal, dans sa séance du 20 avril 2021, a arrêté l'ordonnance concernant les entreprises spécialisées dans l'élimination des eaux résiduaires domestiques, avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> mai 2021.

Les documents peuvent être consultés à la Chancellerie municipale ainsi que sur le site internet [www.moutier.ch](http://www.moutier.ch).

En application des articles 65 et suivants de la Loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), un recours peut être formé dans les trente jours à compter de la publication. Le recours sera adressé par écrit, en deux exemplaires, à la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary.

Moutier, le 21 avril 2021

Conseil municipal

### Administration communale

#### Fermeture des guichets

Nous vous informons que les guichets de l'administration communale resteront fermés tous les matins jusqu'au **vendredi 28 mai 2021**.

Ouverture les après-midis uniquement selon l'horaire suivant :

- Lundi à mercredi : 14 h à 17 h
- Jeudi : 14 h à 18 h
- Vendredi : 14 h à 16 h

Moutier, le 21 avril 2021

Conseil municipal

## Loveresse

### Avis de construction

Requérant : Rüfenacht Thomas, Chemin de l'Ecole 6, 2732 Loveresse.

Auteur du projet : Rüfenacht Thomas, Chemin de l'Ecole 6, 2732 Loveresse

Propriétaire : Vigier Béton Seeland Jura AG, Wekstrasse, 2553 Safnern.

Emplacement : parcelle N° 711 au lieu-dit Grand Nods

Projet : Pose de trois containers sans fondation pour le rangement de matériel, sans raccordement, non chauffé.

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone d'affectation et de construction : zone d'Activités

Dépôt public : Du 21 avril au 20 mai 2021

La demande, les plans et autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la commune mixte de Loveresse. Les oppositions et réserves de droit faites par écrit seront reçues dans le même délai au conseil communal.

Loveresse, le 14 avril 2021

Conseil communal

### Information communale

#### Fête des mères - Manifestation du jeudi 6 mai 2021

Les Autorités communales ont le regret d'informer la population que l'aubade annuelle habituelle

donnée par la fanfare de Loveresse à l'occasion de la fête des mères doit être annulée en raison des nouvelles mesures du Conseil fédéral.

Loveresse, le 26 avril 2021

Conseil communal

## Perrefitte

### Avis de construction

Requérante : Commune municipale de Perrefitte, par son Conseil municipal, Sous le Tacon 24, 2742 Perrefitte.

Emplacement : parcelles N°s 746 et 769, au lieu-dit : «Vers l'Ecole», commune de Perrefitte.

Projet : création de 3 places de stationnement en pavés filtrant.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : espace d'utilité publique.

Dérogation : art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 21 mai 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Perrefitte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 21 avril 2021

La préfète : Stéphanie Niederhauser

### Avis de construction

Requérante : Swisscom (Suisse) SA, Wireless Access, Alte Tiefenastrasse 6, 3050 Berne.

Auteur du projet : Hitz et Partner SA, Avenue de Savoie 10, 1003 Lausanne.

Emplacement : parcelle N° 75 (DS 904), au lieu-dit : «Plain Fahyn 46», commune de Perrefitte.

Projet : construction d'une nouvelle installation de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA avec mât, systèmes techniques et nouvelles antennes pour les technologies 3G, 4G et 5G.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogation : art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 28 mai 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Perrefitte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 28 avril 2021.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

### Communications du Conseil municipal

Assemblée municipale fixée au 3 juin 2021

à la halle de gymnastique de Perrefitte à 20h.

#### Important :

Selon les directives émises par le Conseil fédéral, un plan de protection sera mis en place. Le port du masque sera notamment obligatoire (à disposition sur place) et une liste des personnes présentes sera établie.



Les personnes présentant des symptômes ou ayant des doutes sur leurs symptômes sont priées de ne pas participer à cette assemblée. L'accès aux personnes étant placées en quarantaine est interdit.

**Ordre du jour**

1. Approbation des comptes de l'exercice 2020;
2. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 45'000.- pour la rénovation des WC de l'école enfantine;
3. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 35'000.- pour le réaménagement des classes 1h-4h;
4. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 54'000.- pour différents travaux de rénovation à la halle de gymnastique;
5. Prendre connaissance du rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données;
6. Discuter et approuver un crédit d'engagement destiné à la réfection du toit du bâtiment communal N° 24;
7. Divers.

Remarque: Tout ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement, au bureau communal, un exemplaire détaillé des comptes 2020.

Perrefitte, le 28 avril 2021

Le Conseil municipal



**Petit-Val**

Paroisse réformée de Sornetan

**Assemblée ordinaire de paroisse, le mercredi 2 juin 2021, à 20h 15 à l'église**

**Ordre du jour**

1. Méditation.
2. Nomination des scrutateurs.
3. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Nomination d'un(e) conseiller(ière) de paroisse pour délégation au Synode.
5. Approuver les comptes 2020.
6. Décider un crédit d'engagement de CHF 75'000.- à couvrir par l'administration courante pour la remise en état d'une partie de l'enveloppe extérieure de la cure.
7. décision sur le droit de superficie de la parcelle N° 326 (où se situe le Centre de Sornetan).
8. Information sur travaux de rénovation de canalisation.
9. Information sur la vie paroissiale.
10. Information sur le PAR8.
11. Divers et imprévu.

La séance se tiendra en respect des normes dues au COVID.

2716 Sornetan, le 2 avril 2021

Conseil de paroisse

**Arrondissement du cimetière**

Assemblée ordinaire de l'Arrondissement du cimetière, le mercredi 2 juin 2021, à 20h 15 à l'église

**Ordre du jour**

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Nomination des scrutateurs

3. Acceptation des comptes 2020
4. Information sur la dissolution de l'arrondissement du cimetière
5. Divers et imprévu.

La séance se tiendra en respect des normes dues au COVID.

2716 Sornetan, le 26 avril 2021

Conseil de l'Arrondissement du cimetière



**Reconvilier**

Municipalité de Reconvilier

**Demande de bons de garde pour la période d'août 2021 à juillet 2022**

Dès à présent, les parents domiciliés à Reconvilier, ayant besoin d'un accueil extrafamilial pour leur(s) enfant(s) dès août 2021, ont la possibilité de présenter une demande de bons de garde. Les bons de garde sont destinés aux enfants d'âge préscolaire pris en charge en crèche ou chez des parents de jour.

La demande doit être présentée via la plateforme [www.kibon.ch](http://www.kibon.ch) et une confirmation des données dûment signée doit être envoyée à la Municipalité de Reconvilier avant le début de la prise en charge. **Ainsi pour obtenir un subventionnement dès août 2021, la demande complète doit impérativement être déposée à l'administration communale jusqu'au 31 juillet 2021 au plus tard.**

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration [www.gef.be.ch/bonsdegarde](http://www.gef.be.ch/bonsdegarde) ou par téléphone à l'administration communale au 032/482 73 74.

Reconvilier, le 14 avril 2021

Caisse municipale

**Avis de construction**

Requérants: Gil Casanova Solveig et Luis, Rue de Bel-Air 41, 2732 Reconvilier

Propriétaires: Gil Casanova Solveig et Luis, Rue de Bel-Air 41, 2732 Reconvilier

Auteurs du projet: Gil Casanova Solveig et Luis, Rue de Bel-Air 41, 2732 Reconvilier

Emplacement: Parcelle N° 908, Rue de Bel-Air 41

Projet: Pose d'une palissade en bois, remplacement d'une fenêtre en porte-fenêtre en façade Sud avec modification du volet par un store et création d'un accès avec un escalier

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: H2

Zone de protection: PAL 2 «Bel Air»

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 20 mai 2021 inclusivement.**

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 21 avril 2021

Le secrétariat municipal

**Elagage le long des voies publiques**

Comme chaque année, les propriétaires riverains de routes, chemins publics et privés sont priés de procéder à l'élagage des arbres ainsi que des autres plantations jusqu'au **31 mai 2021**, voire de répéter l'opération aussi souvent que nécessaire.

Les personnes concernées doivent se conformer au Règlement en vigueur et le non-respect

des prescriptions sera sanctionné par l'autorité compétente.

L'exécution par des tiers pourrait être ordonnée et les frais facturés au contrevenant!

Des informations supplémentaires sont disponibles dans la lanterne municipale ou sur notre site internet [www.reconvilier.ch](http://www.reconvilier.ch).

Reconvilier, le 28 avril 2021

Police administrative

**Procédure d'Information et de Participation de la Population (IPP)**

**Modification du Plan d'Aménagement Local (PAL)**

Conformément à l'article 58 de la Loi cantonale du 9 juin 1985 sur les Constructions (LC, RSB 721.0), le Conseil municipal de Reconvilier ouvre une procédure de participation publique (IPP) relative à la modification du Plan d'Aménagement Local (PAL).

Le projet de modification de la réglementation fondamentale de l'aménagement local de Reconvilier sera déposé publiquement pendant trois (3) décades, du 29 avril au 28 mai 2021 inclus, auprès de l'Administration municipale où il peut être librement consulté **sur rendez-vous** (compte tenu de la période sanitaire actuelle) pendant les heures d'ouverture du guichet (lu, ma et je de 10h à 11h et de 15h à 17h). L'ensemble (les pièces opposables) du dossier est également consultable sur le site internet de la Commune sous [www.reconvilier.ch](http://www.reconvilier.ch), rubrique «Dépôt public» (seul le dossier physique déposé auprès de l'Administration municipale fait formellement foi).

Pendant la durée du dépôt public, toute personne est en droit d'émettre des objections ou des propositions écrites et motivées.

Les plis seront adressés à l'Administration municipale, Route de Chaindon 9, 2732 Reconvilier, d'ici au 28 mai 2021 au plus tard.

Dans le cadre de cette procédure, une soirée publique d'informations et d'échanges est organisée le 11 mai 2021 dès 17h **sur inscription** jusqu'au 7 mai 2021 (horaires et lieu à déterminer selon le nombre d'inscriptions).

Reconvilier, le 28 avril 2021

Le Conseil municipal



**Saicourt**

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998

**Plan de quartier valant permis de construire «Pré Paroz»**

L'Office des Affaires Communales et de l'Organisation du Territoire (OACOT) a approuvé sans réserve le 26 mars 2021 le Plan de Quartier valant permis de construire «Pré Paroz» (décision globale selon l'art. 88, alinéa 6 LC et art. 9 LCoord) arrêté par le Conseil municipal de Saicourt en date du 21 décembre 2020.

Le Plan de Quartier valant permis de construire «Pré Paroz» entre en vigueur le lendemain de la présente publication.

Le Fuet, le 28 mars 2021

Conseil municipal



**Saules**

**Distribution de masques de protection**

Une première distribution de masques de protection a eu lieu durant le 2<sup>e</sup> semestre de l'année 2020. Attendu qu'il reste encore un stock de masques de protection, le conseil communal a pris la décision d'effectuer une 2<sup>e</sup> distribution. Chaque citoyen peut venir retirer 10 masques de protection durant les heures d'ouverture du bureau communal (mercredi de 16h à 17h) et ce jusqu'à épuisement du stock.

Saules, le 28 avril 2021

Conseil communal



## Sorvilier

### Avis de construction

Requérant : SECOR - Syndicat d'Épuration du Centre de l'Orval, 2738 Court.

Auteur du projet : BG Ingénieurs SA, Papiermühlstrasse 71, 3014 Berne.

Emplacement : parcelles N<sup>os</sup> 934, 982, 1003, 1072, 1090, 1095, 1096 et 1078, aux lieux-dits : «Ch. de Ferreule, Prés des Colons et Les Auvattes», commune de Sorvilier.

Projet : pose d'un débitmètre électromagnétique dans une chambre existante (Ch. de Ferreule - parc. 1072), construction de deux nouvelles chambres de mesure aux sorties Ouest et Est du Village au bord de la Birse (Prés des Colons - parc. 982 et Les Auvattes - parc. 1078) avec pose de débitmètres à ultrason et de clapets de régulation dans les nouvelles chambres du réseau d'assainissement. Pose de câbles électriques sur 250 mètres entre la nouvelle chambre de mesure sise à l'Ouest et le bâtiment N<sup>o</sup> 10 sis au lieu-dit : «Prés des Colons».

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT, 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 21 mai 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 21 avril 2021.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

### Avis de construction

Requérant : Monsieur Luc Burkhalter, Champ de la Pierre 8, 2736 Sorvilier.

Auteur du projet : Inter-Espace SA, Verrerie 59, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelles N<sup>os</sup> 167 et 168, au lieu-dit : «Les Auvattes 3b», commune de Sorvilier.

Projet : démolition de l'étable N<sup>o</sup> 3b et construction d'une nouvelle stabulation à litière profonde, SRPA, fourrageoire et fosse à lisier + extension de l'accès en gravier au Sud et à l'Est de la stabulation projetée.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT, 25 LCFO, 13 DRN et 32 RAC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 21 mai 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 21 avril 2021.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

### Avis de construction

Requérant : Monsieur Luc Burkhalter, Champ de la Pierre 8, 2736 Sorvilier.

Auteur du projet : Inter-Espace SA, Verrerie 59, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelles N<sup>os</sup> 167 et 168, au lieu-dit : «Les Auvattes 3b», commune de Sorvilier.

Projet : démolition de l'étable N<sup>o</sup> 3b et construction d'une nouvelle stabulation à litière profonde, SRPA, fourrageoire et fosse à lisier + extension de l'accès en gravier au Sud et à l'Est de la stabulation projetée.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT, 25 LCFO, 13 DRN et 32 RAC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 21 mai 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 21 avril 2021.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



## Tavannes

### Abo sports 2021 Tramelan (piscine-patinoire)

En collaboration avec celle de Tramelan, la commune de Tavannes propose pour la saison 2021-2022 un abonnement combiné piscine/patinoire. Pour les **enfants en âge de scolarité obligatoire** au prix de vente de **Fr. 10.-**.

L'abonnement est valable depuis la date d'ouverture de la piscine et jusqu'à celle de la fermeture de la patinoire. Les abonnements sont disponibles dès à présent auprès du secrétariat municipal et jusqu'au 21 mai dernier délai.

Les requérants voudront bien se munir d'une **photo-passeport** qui sera jointe à l'abonnement.

Tavannes, le 21 avril 2021

Secrétariat municipal



## Valbirse

### Avis de construction

Requérant(s)/Maître d'ouvrage et auteur du projet : Madame et Monsieur Lindita et Sadri Goqi, Mettlenweg 72, 2504 Bienne

Adresse du projet : BF 979, Rue Principale 1a, 2735 Bévillard, commune de Valbirse

Description du projet : changement d'affectation d'un local philanthropique en appartement, ajout d'une fenêtre au Sud

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : Centre

Dépôt public : du 21 avril au 20 mai 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 15 avril 2021

Commune mixte de Valbirse

### Avis de construction

Requérants/maîtres d'ouvrage : Cremona Mario et Fabio, Rue de la Côte 2, 2710 Tavannes

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Adresse du projet : BF 987, Champ de Chin 20, 2735 Bévillard

Description du projet : Installation d'un nouveau système de chauffage : pompe à chaleur air-eau à l'Est de la parcelle

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dérogation : Art. 44 du règlement de construction de Bévillard

Dépôt public : du 28 avril au 27 mai 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 22 avril 2021

Commune mixte de Valbirse

### Infos communales

#### Piscine accessible sur inscription

La piscine de l'Orval a rouvert ses portes aux particuliers, de 12h à 20h en semaine, de 10h à 18h le week-end. La réouverture ne concerne que les bassins, pas le sauna. La température de l'eau est la même tous les jours, soit entre 28 et 30 degrés.

Afin de respecter les directives du Conseil fédéral, le petit bassin accueille au maximum 4 personnes simultanément, le grand bassin 15 personnes. Les baigneurs doivent donc impérativement s'inscrire préalablement, en réservant des plages horaires de 1h30 au 032 492 28 88. La disponibilité des différentes plages horaires est consultable sur le site internet de la commune.

#### Fête de la musique aphone

En raison de la situation sanitaire, le Conseil communal a décidé d'annuler la Fête de la musique 2021 qui aurait dû se tenir le 19 juin. Il donne d'ores et déjà rendez-vous en 2022.

#### Feu vert au dépistage Covid à l'école

Le canton a proposé que des tests en série par prélèvements salivaires soient organisés dans les

écoles afin de contribuer à limiter la propagation du coronavirus. Le Conseil communal de Valbirse a, lors de sa séance du 8 avril, donné son feu vert. Les premiers tests des élèves et des enseignants auront lieu durant la semaine du 3 mai. Ils seront ensuite menés une fois par semaine. Précisons que les parents peuvent refuser que leurs enfants soient testés.

Bévilard, le 26 avril 2021  
Conseil communal de Valbirse

### Entrée en force de décisions

Suite aux décisions prises le 15 mars 2021 par le Conseil général et compte tenu que nul n'a fait usage du droit de référendum facultatif dans le délai imparti, sont considérés comme adoptés:

- Le Règlement concernant le fonds de financement spécial relatif à l'entretien des places de détente, avec entrée en vigueur au 15 avril 2021
- L'abrogation du Règlement communal sur l'octroi des bourses d'apprentissage et l'attribution du solde de ce fonds au fonds de financement spécial relatif à l'entretien des places de détente
- La modification du Règlement de la Crèche Au P'tit Château, avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2021
- La mise à jour du Règlement sur le fonds de financement spécial forestier, avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021
- Le Plan d'aménagement local (PAL), sous réserve de l'approbation par l'Autorité cantonale

Bévilard, le 26 avril 2021  
Commune mixte de Valbirse

### Avis de construction

Requérante: Mettim SA, par M. Paul Chèvre, Rue du Jura 1, 2800 Delémont.

Auteur du projet: Kipfer Danael CAO, M. Danael Kipfer, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan.

Emplacement: parcelles N<sup>os</sup> 1601 et 1257, au lieu-dit: «Chemin du Haut», Malleray, commune de Valbirse.

Projet: construction de 3 immeubles en terrasses de 16 appartements au total, création de 15 garages individuels et d'un couvert à voitures de 12 places, aménagement de 4 places de stationnement extérieures, construction d'une route d'accès avec place de rebroussement, construction de murs de soutènement au Nord de la parcelle et entre les bâtiments projetés, création d'espaces de détente communs, installation de 13 sondes géothermiques et de 3 pompes à chaleur et pose d'une nouvelle conduite d'évacuation des eaux usées pour le raccordement au réseau d'assainissement existant de Bellevue.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: PQ «Les Côtes».

Dérogations: art. 80 LR, 8 et 17, al. 1 et 2 RPQ «Les Côtes».

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 28 mai 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront

reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 28 avril 2021.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

### Divers

#### Convocation à l'Assemblée des délégués du Syndicat de l'Ecole secondaire du Bas de la Vallée à Malleray du mardi 18 mai 2021 à 20h à l'Aula de l'Ecole secondaire du Bas de la Vallée.

1. Appel et salutations
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 17 novembre 2020
3. Approbation des comptes 2020 du syndicat scolaire
4. Rapport de la présidente de la commission scolaire
5. Rapport du directeur de l'école secondaire
6. Rapport de la directrice de l'école à journée continue
7. Divers

Malleray, le 22 avril 2021

Au nom de la Commission scolaire  
Tatiana Schaller, présidente



## Eschert

Commune mixte d'Eschert  
Rue du Tilleul 1  
2743 Eschert

Téléphone: 032 493 40 85  
Courriel: secretariat@eschert.ch  
Site internet: www.eschert.ch

### Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1<sup>ers</sup> samedis du mois (sauf janvier et août, le 2<sup>e</sup> samedi du mois) de 11h à 12h. Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



## Grandval

Secrétariat municipal  
Grand-Rue 29  
2745 Grandval

Téléphone: 032 499 95 55  
Pour les cartes journalières: 079 729 56 89  
Courriel: secretariat@grandval.ch  
Site internet: www.grandval.ch

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9h 30 à 10h 30  
Jeudi soir de 18h à 19h 30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi soir de 17h à 19h



# **informations pratiques**



## Saicourt

Administration municipale  
Pré Paroz 1  
2712 Le Fuet

Téléphone: 032 481 24 03  
Courriel: admin@saicourt.ch  
Heures d'ouverture: Mardi 10h à 11h et 15h à 18h  
Mercredi 10h à 11h  
Jeudi 10h à 11h et 15h à 16h  
Vendredi 10h à 11h  
Site internet: www.saicourt.ch

### Indications officielles

- Directeur des écoles enfantine, primaire et secondaire: M. Alexandre Mouche, 032 484 01 06
- Commandant du CSP Val d'Or: M. Cédric Liechti, 078 739 67 98

Heures d'ouverture déchetteries: Du lundi au samedi de 7h à 19h



## Crémines

Secrétariat communal  
Rue du Collège 6  
2746 Crémines

Téléphone: 032 499 95 42  
Courriel: secretariat@cremines.ch  
Site internet: www.cremines.ch

### Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13h30 à 18h.
- Jeudi matin de 7h30 à 12h, jeudi après-midi de 15h à 17h.

### Heures d'ouverture déchetteries

- Mardi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- Jeudi de 16h à 19h
- Samedi de 10h à 12h

## Calendrier des parutions 2021

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	30	28.07.2021	SUPPRIME	43	39	27.10.2021	mercredi	
18	17	05.05.2021	mercredi	31	04.08.2021	SUPPRIME	44	40	03.11.2021	mercredi	
19	18	12.05.2021	mercredi	32	28	11.08.2021	mercredi	45	41	10.11.2021	mercredi
20	19	19.05.2021	mercredi	33	29	18.08.2021	mercredi	46	42	17.11.2021	mercredi
21	20	27.05.2021	JEUDI	34	30	25.08.2021	mercredi	47	43	24.11.2021	mercredi
22	21	02.06.2021	mercredi	35	31	01.09.2021	mercredi	48	44	01.12.2021	mercredi
23	22	09.06.2021	mercredi	36	32	08.09.2021	mercredi	49	45	08.12.2021	mercredi
24	23	16.06.2021	mercredi	37	33	15.09.2021	mercredi	50	46	15.12.2021	mercredi
25	24	23.06.2021	mercredi	38	34	22.09.2021	mercredi	51	47	22.12.2021	mercredi
26	25	30.06.2021	mercredi	39	35	29.09.2021	mercredi	52		29.12.2021	SUPPRIME
27	26	07.07.2021	mercredi	40	36	06.10.2021	mercredi				
28	27	14.07.2021	mercredi	41	37	13.10.2021	mercredi				
29		21.07.2021	SUPPRIME	42	38	20.10.2021	mercredi				

# informations pratiques



## Moutier

Municipalité de Moutier  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1  
Case postale 927  
2740 Moutier

### Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

**Lu – ma** 8 h à 11 h et 14 h à 17 h  
**Mercredi** 14 h à 17 h  
**Jeudi** 8 h à 11 h et 14 h à 18 h  
**Vendredi** 8 h à 11 h et 14 h à 16 h

### Service social:

**Lu – ma et ve** 9 h à 11 h et 14 h à 16 h  
**Mercredi** 14 h à 16 h  
**Jeudi** 9 h à 11 h et 14 h à 18 h

### Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

### Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

### Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

### Services techniques – Travaux publics

Point de récolte de la Halle aux marchandises

### Horaire

**Lundi à jeudi** de 7 h à 20 h  
**Vendredi** de 7 h à 16 h

Les citoyens sont invités à respecter les horaires d'ouverture et à ne déposer aucun déchet ou objet en dehors de ces heures.

### Site internet

[www.moutier.ch](http://www.moutier.ch)

### Courriel

[info@moutier.ch](mailto:info@moutier.ch)

### Téléphones

Centrale 032 494 11 11  
Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11  
Impôts 032 494 11 21  
Caisse municipale 032 494 11 25  
Contrôle des habitants 032 494 11 27  
Service social 032 494 11 34  
Agence AVS 032 494 11 39  
Service sécurité 032 494 11 29  
Bâtiments.Urbanisme.  
Travaux publics 032 494 13 33  
Electricité.Eau.  
Service de piquet 032 494 12 22

# **informations pratiques**



## **Perrefitte**

Administration communale  
Magali Zampedri  
Sous le Tacon 24  
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74  
Courriel: [perrefitte@gmail.com](mailto:perrefitte@gmail.com)  
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h  
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30  
Site internet: [www.perrefitte.ch](http://www.perrefitte.ch)



## **Petit-Val**

Commune mixte de Petit-Val  
Derrière les Hôtas 23  
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70  
Courriel: [admin@petit-val.ch](mailto:admin@petit-val.ch)  
Heures d'ouverture: Lundi de 17 h à 19 h  
Mardi de 9 h 30 à 11 h  
ou sur rendez-vous  
Site internet: [www.petit-val.ch](http://www.petit-val.ch)



## **Rebévelier**

Administration communale  
Rebévelier, 2717 Rebévelier  
c.o Brogna Alexandra,  
Rue des Chardonnerets 7  
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62  
ou 032 493 47 44  
Courriel: [rebevelier@bluewin.ch](mailto:rebevelier@bluewin.ch)  
Heures d'ouverture: sur demande



## **Reconvilier**

Municipalité de Reconvilier  
Route de Chaindon 9  
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73  
Courriel: [info@reconvilier.ch](mailto:info@reconvilier.ch)  
Site internet: [www.reconvilier.ch](http://www.reconvilier.ch)

### **Heures d'ouverture**

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.